

ANNEXE 2

BILAN DE L'UTILISATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2013	Utilisation en 2014 (jusqu'au 13 mars)
Rachat d'actions	Acheter des actions Société Générale	Accordée par : AG du 22.05.2013, 8 ^e résolution Pour une durée de : 18 mois Entrée en vigueur le 23.05.2013 Echéance : 23.11.2014	5 % du capital à la date de réalisation des achats	Hors contrat de liquidité, néant Au 31.12.2013, aucune action ne figurait au compte du contrat de liquidité. (voir détails en p. 443 du Document de référence 2014)	Hors contrat de liquidité : néant Au 13.03.2014, 250 000 actions figuraient au compte du contrat de liquidité
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires	Augmenter le capital <i>avec DPS</i> par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Accordée par : AG du 22.05.2012, 14 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 22.07.2014	485 M EUR nominal pour les actions soit 49,99% du capital à la date de l'autorisation 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital <i>Remarque : sur ces plafonds s'imputent ceux des 15^e à 17^e, 19^e à 20^e résolutions de l'AG du 22.05.2012</i>	Néant	Néant
	Augmenter le capital par <i>incorporation</i> de réserves, bénéfices, primes ou autres	Accordée par : AG du 22.05.2012, 14 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 22.07.2014	550 M EUR nominal <i>soit 56,6% du capital à la date de l'autorisation</i>	Néant	Néant
	Augmenter le capital <i>sans DPS</i> par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Accordée par : AG du 22.05.2012, 15 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 22.07.2014	145 M EUR nominal pour les actions <i>soit 14,95% du capital à la date de l'autorisation</i> 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital <i>Remarque : ces plafonds s'imputent sur ceux de la 14^e résolution et sur ces plafonds s'imputent ceux des 16^e et 17^e résolutions de l'AG du 22.05.2012</i>	Néant	Néant
	Option de <i>sur allocation</i> en cas de demandes excédentaires lors d'opérations d'augmentation de capital <i>avec ou sans DPS</i> décidées par le Conseil	Accordée par : AG du 22.05.2012, 16 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 22.07.2014	15% de l'émission initiale <i>Remarque : l'opération se ferait au même prix que l'émission initiale et dans la limite des plafonds des 14^e et 15^e résolutions de l'AG du 22.05.2012</i>	Néant	Néant
	Augmenter le capital pour rémunérer des apports de titres en nature	Accordée par : AG du 22.05.2012, 17 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 22.07.2014	10% du capital <i>Remarque : ce plafond s'impute sur ceux des 14^e et 15^e résolutions de l'AG du 22.05.2012</i>	Néant	Néant
Émission de valeurs mobilières	Émission de valeurs mobilières autres que des actions donnant droit à l'attribution de titres de créance et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital	Accordée par : AG du 22.05.2012, 18 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 22.07.2014	2 Md EUR nominal	Néant	Néant

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2013	Utilisation en 2014 (jusqu'au 13 mars)
Opération en faveur des salariés	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents à un <i>Plan d'Épargne d'Entreprise ou de Groupe de Société Générale</i>	Accordée par : AG du 22.05.2012, 19 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 22.07.2014	3% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 14^e résolution de l'AG du 22.05.2012</i>	8 647 767 actions émises soit 1,10 % du capital au jour de l'opération	Opération dont le principe a été arrêté par le Conseil du 11.02.2014
	Attribuer des <i>actions gratuites d'actions</i> émises ou à émettre aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par : AG du 22.05.2012, 20 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 22.07.2014	2% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 14^e résolution de l'AG du 22.05.2012 0,10% du capital pour les Dirigeants mandataires sociaux</i> <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de 2% prévu par la 20^e résolution de l'AG du 22.05.2012</i>	Attribution de 1 900 000 actions soit 0,24% du capital au jour de l'attribution	Attribution de 1 020 000 actions soit 0,13% du capital au jour de l'attribution
Annulation d'actions	Annuler des actions acquises dans le cadre des programmes de rachat	Accordée par : AG du 22.05.2012, 22 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 22.07.2014	5% du nombre total d'actions par période de 24 mois	Néant	Néant